

## Description de la méthodologie par l'IREPS Occitanie

Réalisation du diagnostic territorial 32 sur le thème « Santé Mentale »

### Contexte

*Les indicateurs de résultats français concernant l'état de santé mentale de la population sont préoccupants : le haut taux de recours à l'hospitalisation complète, l'espérance de vie réduite des malades psychiques, les retards de diagnostic, le faible taux d'insertion des personnes handicapées psychiques sont pointés par l'OCDE.*

*Classés en 2013 au premier rang des maladies en termes de dépenses de soins, avant les cancers et les maladies cardio-vasculaires, les troubles psychiques touchent près d'un quart des français, directement ou via leurs proches (CNAMTS, 2016).*

*Face à ces constats, la loi de modernisation de notre système de santé du 26 janvier 2016 a notamment pour objectif la mise en place d'une politique globale de santé mentale qui dépasse le champ de la psychiatrie dans le but de réduire les inégalités d'accès aux soins et services pour l'ensemble de la population souffrant de troubles psychiques.*

*La loi impose désormais sur chaque territoire de coordonner l'ensemble des professionnels qui interviennent sur le champ de la santé mentale. Le parcours coordonné de la personne est désormais une priorité partagée et facilitée par les orientations de la loi de santé. La politique de santé mentale doit désormais être mise en œuvre dans un cadre décloisonné comprenant des actions de prévention, de diagnostic, de soins, de réadaptation et de réinsertion sociale.*

*Cette politique est mise en œuvre par des acteurs diversifiés intervenant dans ces domaines, notamment les établissements de santé autorisés en psychiatrie, des médecins libéraux, des psychologues et l'ensemble des acteurs de la prévention, du logement, de l'hébergement et de l'insertion.*

*La Stratégie Nationale de Santé prévoit en effet que l'amélioration de l'accès aux soins et accompagnements sociaux / médico-sociaux nécessite une coordination précoce et resserrée entre les intervenants afin de préserver l'autonomie des personnes en situation ou à risque de handicap psychique. Elle doit garantir sur l'ensemble du territoire une prise en charge précoce, un repérage efficace et une dynamique d'« aller vers ».*

*Une des dispositions principales correspond donc à la mise en place d'une approche transversale de la politique de santé mentale qui passe par la définition d'un projet territorial de santé mentale (PTSM, article 69) fondé sur un diagnostic partagé et donnant lieu à un contrat territorial de santé mentale (CTSM) signé par l'ARS et les acteurs du territoire.*

*Le décret du 27 juillet 2017 vient préciser les missions et les priorités principales du PTSM, présentées ci-dessous :*

#### ✓ 3 MISSIONS PRINCIPALES

- . Favoriser « la prise en charge sanitaire et l'accompagnement social ou médico-social de la personne dans son milieu de vie ordinaire »*
- . Permettre « la structuration et la coordination de l'offre de prise en charge sanitaire et d'accompagnement social et médico-social »*
- . Déterminer et décliner « la coordination de second niveau » (soit, l'accès des personnes atteintes de troubles psychiques à des modalités et techniques de prise en charge diversifiées).*

## ✓ 6 PRIORITÉS

- . L'organisation des conditions du **repérage précoce des troubles psychiques**, et l'accès aux soins et aux accompagnements sociaux ou médicosociaux ;
- . L'organisation d'un **parcours de santé et de vie de qualité et sans rupture**, en vue du rétablissement et de l'inclusion sociale des personnes souffrant de troubles psychiques graves ;
- . L'organisation des conditions de l'accès des personnes présentant des troubles psychiques à des **soins somatiques adaptés à leurs besoins** ;
- . L'organisation des conditions de la prévention et de la prise en charge des **situations de crise et d'urgence**, en prévoyant notamment le suivi en fin d'hospitalisation, « au besoin par un accompagnement social ou médico-social » ;
- . L'organisation des conditions du **respect** et de la **promotion des droits des personnes** présentant des troubles psychiques, du renforcement de leur pouvoir de décider et d'agir et la lutte contre la stigmatisation de ces troubles.
- . L'organisation des conditions d'action sur les **déterminants sociaux, environnementaux et territoriaux** de la santé mentale.

Le parcours santé mentale figure également parmi les cinq parcours prioritaires de la Région Occitanie. Les indicateurs sociaux environnementaux (taux de précarité, chômage), mais aussi la pyramide des âges des psychiatres, légitiment entièrement ce choix porté par l'Agence Régionale de Santé (ARS) Occitanie.

Sur le Gers, la délégation départementale de l'ARS Occitanie souhaite déployer le PTSM. Pour ce faire, elle sollicite l'appui méthodologique de l'IREPS Occitanie pour la réalisation, sous sa coordination, d'un diagnostic territorial. Ce dernier doit contribuer à la rédaction du PTSM gersois, et plus précisément à la mise en place de contrats territoriaux de santé mentale sur le département.

### Objectifs

L'objectif général de ce diagnostic territorial est d'analyser le contexte gersois sur le sujet « Santé Mentale ». Cet état des lieux permettra de définir la stratégie d'actions à développer sur le Gers, de rédiger le PTSM et par la suite d'établir des CTSM avec des acteurs locaux.

Les objectifs intermédiaires sont les suivants :

- Faire un état des lieux des ressources disponibles sur un territoire spécifique : le département du Gers
- Identifier les problèmes rencontrés, les causes et les leviers existants dans l'offre (accessibilité, prise en charge, prévention)
- Définir les actions à entreprendre pour répondre aux besoins identifiés

### Public-cible

Le public concerné et sollicité par la démarche :

- Membres de la commission spécialisée en santé mentale du CTS

Nom Prénom	Qualité	Mail
<b>BUCHERIE Soffian</b>	Directeur – Foyer les Thuyas	s.bucherie@lesthuyas.fr
<b>CHAOUI Nathalie</b>	Médecin directeur Réseau ARPEGE	n.chaoui@reseau-arpege32.fr
<b>COULET Martine</b>	Directrice REGAR AUCH	martine.coulet@regar.fr

<b>DANFLOUS Daniel</b>	Président AD PEP	adpep32@wanadoo.fr
<b>DAOUST Bernadette</b>	Présidente NEOPROXY SAAD AUCH	bernadette.daoust@wanadoo.fr
<b>DELOR Francis</b>	Directeur EHPAD CIT2 St Joseph PLAISANCE	fd-mdr-plaisance@wanadoo.fr
<b>DIB Djamel</b>	URPS MEDECIN	djamel.dib32@gmail.com
<b>DORNELLE Elisabeth</b>	Déléguée départementale UNAFAM	elisabeth.dornelle@gmail.com
<b>FERNANDES José</b>	Directeur Pôle handicap psychique ESSOR	jfernandes@lessor.asso.fr
<b>GRIMAUTL Philippe</b>	CME CH Gers	p.grimault@ch-gers.fr
<b>LACROIX André</b>	Conseil de l'Ordre des Médecins 32	andrelacroix46@hotmail.com
<b>LANGE Bernard</b>	Directeur CRF St Blancard	bernardlange@crf-st-blancard.com
<b>LARROCHE Martine</b>	MSP NOGARO	martine-larroche@wanadoo.fr
<b>SAINRAPT Claude</b>	Conseiller Municipal de CAZAUBON	sainrapt.claude@wanadoo.fr

- *Autres professionnels du territoire concernés par la santé mentale*

<b>BIEMOURET Gisèle</b>	Présidente du Conseil Territorial de Santé	biemouret.gisele@orange.fr
<b>BOMPART Yannick</b>	DGAS Solidarité CD 32	ybompart@gers.fr
<b>CRET Mélanie</b>	Directrice – Clinique d'Embats	melaniecret@cliniquedembats.fr
<b>DUCUNS Gérard</b>	Directeur UDAF	g.ducun@udaf32.fr
<b>FAUCOMPRESZ Corinne</b>	Vice-Présidente du CTS	corinne.faucompresz@adsea32.org
<b>LAPLANCHE Thierry</b>	Directeur CH GERS	t.laplanche@ch-gers.fr
<b>MARAMBAT Corinne</b>	DDCSPP chef service Insertion	corinne.marambat@gers.gouv.fr
<b>MASSENEZ Samuel</b>	Directeur MDPH	mdph32@mdph32.fr
<b>PARISE Isabelle</b>	Directrice - CLAMSP	campsgers@pep32.fr

- *Equipe DD 32 ARS / IREPS Occitanie*

<b>BLAY Jean Michel</b>	Délégué départemental	ars-oc-dd32-direction@ars.sante.fr
<b>BOURGEOIS Denise</b>	Référente service Ets de santé	denise.bourgeois@ars.sante.fr
<b>BUIGUES René Pierre</b>	Médecin Inspecteur santé publique	rene-pierre.buigues@ars.sante.fr
<b>MONNET Chantal</b>	Infirmière santé publique	chantal.monnet@ars.sante.fr
<b>REGNAUT Eric</b>	Médecin Inspecteur santé publique pôle médico-social	eric.regnaut@ars.sante.fr
<b>Gaëlle POUDES</b>	Référente Territoriale 32 IREPS	gpoudes@ireps-occitanier.fr

Les bénéficiaires de l'action in fine sont les gersois.

Il est important de préciser que toutes les étapes devront être présentées et validées par le CTS du Gers.

1. Recensement des structures et professionnels intervenant dans le champ de la santé mentale et réalisation d'un répertoire spécifique sous forme d'un tableau Excel

Les acteurs intervenant autour de la personne vivant avec des troubles psychiques sont très nombreux et de statut différent : institutionnels, opérateurs, études/recherche, associatifs et usagers.

Un COPIL « Santé Mentale », constitué de professionnels présents sur le territoire et intervenant sur cette thématique, doit être mis en place. Il est donc essentiel d'établir un répertoire exhaustif et spécifique afin d'élaborer un diagnostic territorial complet et ainsi obtenir une vision globale du département sur le thème de la santé mentale. Un tableau Excel sera réalisé avec les acteurs mobilisés, par la DD 32 ARS Occitanie : les noms, prénoms, fonctions, structures et adresses électroniques y seront répertoriés. Cet outil servira à la DD 32 ARS Occitanie pour l'envoi d'invitations spécifiques et sera également actualisé par cette antenne départementale.

Au niveau du Gers, une commission spécialisée en santé mentale a été déployée dans le cadre du conseil territorial de santé. Ces membres ainsi que d'autres professionnels, notamment intervenant dans les secteurs sanitaire et médico-social, sont identifiés comme Acteur Ressource et sélectionnés par la DD 32 ARS. Ils sont donc invités à rejoindre ce comité de pilotage territorial spécifique.

Le COPIL « Santé Mentale » envisagé est composé des 29 personnes suivantes :

- Membres de la commission spécialisée en santé mental du CTS

Nom Prénom	Qualité	Mail
<b>BUCHERIE Soffian</b>	Directeur – Foyer les Thuyas	s.bucherie@lesthuyas.fr
<b>CHAOUI Nathalie</b>	Médecin directeur Réseau ARPEGE	n.chaoui@reseau-arpege32.fr
<b>COULET Martine</b>	Directrice REGAR AUCH	martine.coulet@regar.fr
<b>DANFLOUS Daniel</b>	Président AD PEP	adpep32@wanadoo.fr
<b>DAOUST Bernadette</b>	Présidente NEOPROXY SAAD AUCH	bernadette.daoust@wanadoo.fr
<b>DELOR Francis</b>	Directeur EHPAD CIT2 St Joseph PLAISANCE	fd-mdr-plaisance@wanadoo.fr
<b>DIB Djamel</b>	URPS MEDECIN	djamel.dib32@gmail.com
<b>DORNELLE Elisabeth</b>	Déléguée départementale UNAFAM	elisabeth.dornelle@gmail.com
<b>FERNANDES José</b>	Directeur Pôle handicap psychique ESSOR	jfernandes@lessor.asso.fr
<b>GRIMAUTL Philippe</b>	CME CH Gers	p.grimault@ch-gers.fr
<b>LACROIX André</b>	Conseil de l'Ordre des Médecins 32	andrelacroix46@hotmail.com
<b>LANGÉ Bernard</b>	Directeur CRF St Blancard	bernardlange@crf-st-blancard.com
<b>LARROCHE Martine</b>	MSP NOGARO	martine-larroche@wanadoo.fr
<b>SAINRAPT Claude</b>	Conseiller Municipal de CAZAUBON	sainrapt.claude@wanadoo.fr

- *Autres professionnels du territoire concernés par la santé mentale*

<b>BIEMOURET Gisèle</b>	Présidente du Conseil Territorial de Santé	biemouret.gisele@orange.fr
<b>BOMPART Yannick</b>	DGAS Solidarité CD 32	ybompart@gers.fr
<b>CRET Mélanie</b>	Directrice – Clinique d’Embats	melaniecret@cliniquedembats.fr
<b>DUCUNS Gérard</b>	Directeur UDAF	g.ducun@udaf32.fr
<b>FAUCOMPRESZ Corinne</b>	Vice-Présidente du CTS	corinne.faucompresz@adsea32.org
<b>LAPLANCHE Thierry</b>	Directeur CH GERS	t.laplanche@ch-gers.fr
<b>MARAMBAT Corinne</b>	DDCSPP chef service Insertion	corinne.marambat@gers.gouv.fr
<b>MASSENEZ Samuel</b>	Directeur MDPH	mdph32@mdph32.fr
<b>PARISE Isabelle</b>	Directrice - CLAMSP	campsgers@pep32.fr

- *Equipe DD 32 ARS / IREPS Occitanie*

<b>BLAY Jean Michel</b>	Délégué départemental	ars-oc-dd32-direction@ars.sante.fr
<b>BOURGEOIS Denise</b>	Référente service Ets de santé	denise.bourgeois@ars.sante.fr
<b>BUIGUES René Pierre</b>	Médecin Inspecteur santé publique	rene-pierre.buigues@ars.sante.fr
<b>MONNET Chantal</b>	Infirmière santé publique	chantal.monnet@ars.sante.fr
<b>REGNAUT Eric</b>	Médecin Inspecteur santé publique pôle médico-social	eric.regnaut@ars.sante.fr
<b>Gaëlle POUDES</b>	Référente Territoriale 32 IREPS	gpoudes@ireps-occitanier.fr

## 2. Mise en place d’un COFIL départemental : la réunion plénière de lancement du 28 janvier 2019

Convoquées par M. J-M Blay, Délégué Départemental 32 ARS Occitanie, la plénière de lancement réunit les personnes mandatées par les différents collèges impliqués dans la démarche PTSM.

L’objectif premier est de fédérer l’ensemble des parties prenantes à la démarche commune, globale et transversale. Cette première réunion constitue un temps particulièrement important qui permet de s’assurer de la compréhension du bien-fondé de la démarche, de la bonne réception de la méthode, de répondre aux interrogations et de finaliser la composition prévisionnelle des différents groupes, COFIL et projet. Cette étape doit permettre la mobilisation et l’implication des acteurs.

La réunion plénière du 28 janvier 2019, animée par M. J-M Blay - Délégué Départemental 32 ARS Occitanie, a permis une présentation du contexte, de la démarche et des différents acteurs mobilisables. L’ordre du jour ainsi que le compte rendu de cette réunion ont été rédigés par l’équipe de la DD 32 ARS Occitanie.

Lors de ce temps d’échange, aucun groupe projet n’a été identifié et aucun acteur n’a manifesté son engagement : la méthodologie détaillée ci-après tient compte de ces éléments.

### 3. Recherche documentaire, réglementaire et analyse des données disponibles

La réalisation du diagnostic nécessite une phase préalable de recueil de données. En effet l'appropriation du thème « Santé Mentale » est importante pour la construction d'outils (détaillés ci-après), le choix des échantillons et l'analyse croisée. Les recherches documentaires et réglementaires permettent de disposer de données sur le territoire concerné, le public-ciblé et le(s) dispositif(s) impliqué(s).

Des données quantitatives régionales et départementales déjà disponibles seront intégrées au diagnostic par la DD 32 ARS Occitanie, notamment sur la partie « carte d'identité du territoire ».

Il paraît important de prendre connaissance des informations présentes dans les documents suivants :

- Les rapports et documents d'orientation stratégiques de la politique de santé mentale :

. Feuille de route Psychiatrie et Santé Mentale (2018)

[https://solidarites-sante.gouv.fr/IMG/pdf/180628 - dossier de presse -  
\\_comite strategie sante mentale.pdf](https://solidarites-sante.gouv.fr/IMG/pdf/180628_-_dossier_de_presse_-_comite_strategie_sante_mentale.pdf)

. PRS Occitanie – Parcours santé mentale (2018)

<https://prs.occitanie-sante.fr/publication/le-projet-regional-de-sante-soumis-a-consultation-2/>

. Décret relatif au PTSM (2017)

<https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000035315389&categorieLien=id>

. Loi de modernisation de notre système de santé (2016)

<https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000031912641&categorieLien=id>

. Le rapport LAFORCADE (2016)

[https://solidarites-sante.gouv.fr/IMG/pdf/dgos\\_rapport\\_laforcade\\_mission\\_sante\\_mentale\\_011016.pdf](https://solidarites-sante.gouv.fr/IMG/pdf/dgos_rapport_laforcade_mission_sante_mentale_011016.pdf)

. Le Plan Psychiatrie et Santé Mentale (2011-2015)

: [https://solidarites-sante.gouv.fr/IMG/pdf/Plan Psychiatrie et Sante Mentale 2011-2015-2.pdf](https://solidarites-sante.gouv.fr/IMG/pdf/Plan_Psychiatrie_et_Sante_Mentale_2011-2015-2.pdf)

- Les données statistiques :

. Atlas de la santé mentale en France – Irdes / Drees / ARS PACA / Atlasante

<http://santementale.atlasante.fr/#l=fr;v=map3>

. Scan santé - ATIH

<https://scansante.fr/>

. Score santé - FNORS

<https://www.scoresante.org/>

. Sae diffusion - Drees

[http://www.data.drees.sante.gouv.fr/ReportFolders/reportFolders.aspx?sCS\\_referer=&sCS\\_ChosenLang=fr](http://www.data.drees.sante.gouv.fr/ReportFolders/reportFolders.aspx?sCS_referer=&sCS_ChosenLang=fr)

. Scope santé - ATIH / HAS

<https://www.scopesante.fr/#/>

. ORS MIP – CREAI / ORS

<https://ormip.org/>

. Bulletin de santé publique Occitanie – Conduites suicidaires (2019)

[file:///C:/Users/Gaëlle/Downloads/BSP suicides occitanie fevrier 2019.pdf](file:///C:/Users/Gaëlle/Downloads/BSP_suicides_occitanie_fevrier_2019.pdf)

#### 4. Identification et mobilisation du groupe projet : réunion de l'équipe projet

A l'issue de la réunion plénière du 28 janvier 2019, aucun acteur ne s'est mobilisé sur le projet « Santé Mentale ». Il paraît important de repérer des professionnels et de les mobiliser sur le groupe projet. Il conviendra d'établir un répertoire spécifique qui sera à actualiser par la suite. Un tableau Excel sera réalisé avec les acteurs mobilisés, par la DD 32 ARS Occitanie : les noms, prénoms, fonctions, structures et adresses électroniques y seront répertoriés. Cet outil servira à la DD 32 ARS Occitanie pour l'envoi d'invitations spécifiques.

Lors de la réunion de coordination DD 32 ARS Occitanie et IREPS du 11 juin 2019, le groupe projet suivant a été identifié à partir du groupe COPIL (14 personnes) :

Nom Prénom	Qualité	Mail
<b>BUCHERIE Soffian</b>	Directeur - Foyer les Thuyas	s.bucherie@lesthuyas.fr
<b>BOMPART Yannick</b>	DGAS Solidarité CD 32	ybompart@gers.fr
<b>CRET Mélanie</b>	Directrice - Clinique d'Embats	melaniecret@cliniquedembats.fr
<b>DORNELLE Elisabeth</b>	Déleguée départementale UNAFAM	elisabeth.dornelle@gmail.com
<b>FERNANDES José</b>	Directeur Pôle handicap psychique ESSOR	jfernandes@lessor.asso.fr
<b>LAPLANCHE Thierry</b>	Directeur - CH du Gers	t.laplanche@ch-gers.fr
<b>MASSENEZ Samuel</b>	MDPH	mdph32@mdph32.fr
<b>PARISE Isabelle</b>	Directrice - CLAMSP	campsgers@pep32.fr
<b>BLAY Jean Michel</b>	Délégué départemental DD ARS 32	ars-oc-dd32-direction@ars.sante.fr
<b>BOURGEOIS Denise</b>	Référente service Ets de santé DD ARS 32	denise.bourgeois@ars.sante.fr
<b>BUIGUES René Pierre</b>	Médecin Inspecteur santé publique DD ARS 32	rene-pierre.buigues@ars.sante.fr
<b>Gaëlle POUDES</b>	Référente Territoriale 32 IREPS	gpoudes@ireps-occitanier.fr
<b>MONNET Chantal</b>	Infirmière santé publique DD ARS 32	chantal.monnet@ars.sante.fr
<b>REGNAUT Eric</b>	Médecin Inspecteur santé publique pôle médico-social DD ARS 32	eric.regnaut@ars.sante.fr

Un mail d'invitation à une réunion spécifique groupe projet a été envoyé aux personnes citées ci-dessus le 20 juin 2019 par la DD 32 ARS Occitanie.

La réunion groupe projet du 09 juillet 2019 visera à :

- Officialiser le choix de la composition des groupes COPIL et projet.
- Mobiliser le groupe projet identifié préalablement : présenter les missions
- Formaliser le diagnostic territorial de santé mentale : par le biais de la réflexion collective, affiner le périmètre du projet, la démarche et la méthodologie à suivre (note de cadrage et rétroplanning)
- Valider la boîte e-mail PTSM
- Engager le groupe projet sur le recueil de données quantitatives départementales : présentation et validation des documents de travail (« trame de diagnostic », format Excel ou Word)

*Les missions de l'équipe projet :*

- *Apporter les expertises nécessaires aux besoins du projet*
- *Réaliser les travaux de diagnostic (animation de groupes de travail, travail de rédaction, etc.)*
- *Suivre la mise en œuvre de la démarche en veillant notamment au respect des orientations validées en comité de pilotage territorial*
- *Définir les orientations de la feuille de route*
- *Mettre en cohérence le PTSM avec les autres démarches départementales*
- *Formaliser les apports des initiatives existantes (partenariats et collaborations)*

*À la suite de la corédaction de l'ordre du jour, la DD 32 ARS et l'IREPS Occitanie animeront la réunion du 09 juillet 2019. Au préalable de ce temps d'échanges, l'IREPS Occitanie rédigera une note de cadrage spécifique à la méthodologie du diagnostic territorial ainsi qu'un rétroplanning. Ces supports seront validés par la DD 32 ARS Occitanie et devront être validés par le groupe projet et le comité de pilotage territorial. Ils sont donc modifiables et ajustables. Il est important de préciser que cette note de cadrage et les autres outils indispensables au diagnostic nécessiteront un temps de recherches documentaires, d'appropriation du thème et de prise de connaissance de la méthode à suivre.*

*De plus, la DD 32 ARS devra amorcer la rédaction de la carte d'identité du territoire à partir de plusieurs axes descriptifs : caractéristiques géographiques, données démographiques, contexte socio-économique, données épidémiologiques, couverture et consommation de soins, équipements sanitaires et médico-sociaux. L'IREPS sera en appui méthodologique et participera à la finalisation du document.*

*Le compte rendu de cette réunion groupe projet sera rédigé par la DD 32 ARS Occitanie puis diffusé aux différents professionnels. Elaborés par l'IREPS, les supports de la réunion seront également transmis.*

#### 5. Création d'une boîte e-mail dédiée au PTSM 32

*À la suite de la réunion de coordination DD 32 ARS Occitanie et IREPS du 11 juin 2019, une boîte e-mail dédiée au PTSM a été envisagée. Cette dernière doit permettre la réception de tous documents concernant le PTSM 32 et éviter ainsi la perte d'informations. Cette boîte e-mail sera gérée par la DD 32 ARS Occitanie et devra être validée par le groupe projet avant sa mise en service : [ars-oc-dd32-ptsm@ars.sante.fr](mailto:ars-oc-dd32-ptsm@ars.sante.fr)*

#### 6. Ajustement de la note de cadrage du diagnostic territorial et du rétroplanning envisagés

*Pour donner suite aux échanges de la réunion du 09 juillet 2019, des ajustements de la note de cadrage et du rétroplanning proposés pourront être exécutés par l'IREPS Occitanie. Les supports mis à jour seront envoyés à tous les membres du groupe projet.*

#### 7. Recherche et analyse des données quantitatives disponibles sur le territoire

*Afin de poursuivre la dynamique initiée, il paraît important de compléter les données quantitatives du diagnostic territorial. En effet, grâce à la recherche documentaire préalablement effectuée, une carte d'identité du territoire sera rédigée. L'enrichir par des données départementales paraît indispensable.*

*Lors de la réunion groupe projet du 09 juillet 2019, il sera demandé aux membres de cette équipe de récupérer toutes les données nécessaires et disponibles à leur niveau. L'IREPS réalisera une trame de diagnostic territorial afin de les orienter sur les données à fournir pour la finalisation de la partie quantitative du diagnostic territorial « Santé Mentale ». Cette trame sera validée par le groupe projet et réajustée si nécessaire avant son envoi aux acteurs.*

*La DD 32 ARS Occitanie réceptionnera et compilera les différentes productions afin d'obtenir un document unique. L'IREPS Occitanie sera en charge de la finalisation et relecture du document.*



#### 8. Deuxième réunion groupe projet

Une seconde réunion groupe projet sera organisée et visera à :

- Officialiser et valider la partie quantitative du diagnostic territorial, en identifiant également les données manquantes et les acteurs ressources sur ces dernières
- Valider la méthode (y compris le rétroplanning) envisagée et les outils engagés : questionnaire d'enquête et grilles d'entretien
- Identifier les structures à mobiliser pour l'enquête par questionnaire
- Réfléchir à la composition de groupes de travail et leurs articulations avec le groupe projet (constitution de binôme d'animateurs, etc.)
- Préparer la réunion COPIL

À la suite de la corédaction de l'ordre du jour, la DD 32 ARS et l'IREPS Occitanie animeront cette réunion. Le compte rendu sera rédigé par la DD 32 ARS Occitanie et envoyé aux différents professionnels. Elaborés par l'IREPS, les supports de la réunion seront également transmis. Un réajustement des documents sera aussi effectué si nécessaire par la DD 32 ARS et l'IREPS Occitanie.

#### 9. Récupération de données quantitatives manquantes

Les données quantitatives manquantes seront répertoriées lors de la seconde réunion du groupe projet. Des acteurs ressources seront alors identifiés et contactés par un des membres du groupe projet.

La DD 32 ARS Occitanie réceptionnera et compilera les différentes productions afin de finaliser le diagnostic territorial engagé. L'IREPS Occitanie sera en charge de la finalisation et relecture du document.

#### 10. Deuxième réunion COPIL

Une seconde réunion COPIL sera mise en place et visera à :

- Valider la composition des groupes COPIL et projet
- Valider les données quantitatives du diagnostic territorial
- Valider la méthode envisagée et le rétroplanning élaboré
- Valider la composition des groupes de travail identifiés et des structures mobilisées pour l'enquête par questionnaire

À la suite de la corédaction de l'ordre du jour, la DD 32 ARS et l'IREPS Occitanie animeront cette réunion. Le compte rendu sera rédigé par la DD 32 ARS Occitanie et envoyé aux différents professionnels. Elaborés par l'IREPS, les supports de la réunion seront également transmis. Un réajustement des documents sera aussi effectué si nécessaire par la DD 32 ARS et l'IREPS Occitanie.

#### 11. Recherche de données qualitatives disponibles sur le territoire

Avec une lettre explicative, un questionnaire sera envoyé à des structures identifiées lors de la seconde réunion du groupe projet et validées en COPIL. Cet outil sera élaboré (format Google Forms) et réajusté par l'IREPS. Il s'agira de questionner les structures sur les 6 axes du décret, déclinés en diverses questions.

Ces données seront traitées par l'IREPS Occitanie et enrichiront le diagnostic territorial santé mentale. De plus, elles permettront d'initier les réflexions des groupes de travail.

## 12. Mobilisation de groupes de travail et réalisation d'annuaires spécifiques

Afin d'enrichir les données quantitatives du diagnostic territorial « Santé Mentale » initié, il est important de collecter des données qualitatives auprès de la population et/ou des acteurs professionnels d'un territoire. Cette collecte pourra être réalisée notamment par le biais d'entretiens collectifs (méthode du focus group) : cette technique nécessite ainsi la mise en place de groupes de travail.

Selon le décret du 27 juillet 2017, le PTSM vise les 6 priorités suivantes :

- . L'organisation des conditions du **repérage précoce des troubles psychiques**, et l'accès aux soins et aux accompagnements sociaux ou médicosociaux ;
- . L'organisation d'un **parcours de santé et de vie de qualité et sans rupture**, en vue du rétablissement et de l'inclusion sociale des personnes souffrant de troubles psychiques graves ;
- . L'organisation des conditions de l'accès des personnes présentant des troubles psychiques à des **soins somatiques** adaptés à leurs besoins ;
- . L'organisation des conditions de la prévention et de la prise en charge des **situations de crise et d'urgence**, en prévoyant notamment le suivi en fin d'hospitalisation, « au besoin par un accompagnement social ou médico-social » ;
- . L'organisation des conditions du **respect** et de la **promotion des droits des personnes** présentant des troubles psychiques, du renforcement de leur pouvoir de décider et d'agir et la lutte contre la stigmatisation de ces troubles ;
- . L'organisation des conditions d'actions sur les **déterminants sociaux, environnementaux et territoriaux** de la santé mentale.

6 groupes de travail spécifiques seront donc identifiés par le groupe projet et validés par le groupe COPIL (autant de groupes de travail que de priorités). La composition de chaque groupe sera ajustée au thème traité afin d'éviter la sur-mobilisation de certains acteurs. Des répertoires, sous format Excel, seront créés pour chacun des groupes et un e-mail explicatif sera envoyé par la DD 32 ARS afin de mobiliser les acteurs concernés.

## 13. Mise en place de sous-groupes de travail

La méthode du focus group est choisie. Elle va permettre de confronter les points de vue et de faire émerger des consensus ou des points de désaccords.

Piloté par un binôme d'animateurs du groupe projet et l'IREPS Occitanie, chaque groupe de travail devra se réunir deux fois :

- Séance 1, sous forme du « jeu des enveloppes » : explication de la démarche, de la méthode utilisée et des attentes vis-à-vis du groupe + lancement des groupes de réflexion sur les problématiques, les dysfonctionnements et les causes spécifiques (travail à partir du questionnaire d'enquête)
- Séance 2, sous forme du « jeu des enveloppes » : réflexion sur les leviers (pratiques, ressources départementales) et les pistes d'amélioration, les évolutions possibles (+ réflexions sur les orientations de la feuille de route PTSM)

Les animateurs des groupes de travail seront en charge de rédiger la synthèse et présenter les travaux aux groupes projet et COPIL. Ils proposeront également des orientations pour la feuille de route PTSM. L'IREPS Occitanie sera en appui méthodologique pour la finalisation des documents.

Les grilles d'entretien seront élaborées par l'IREPS Occitanie et validées par les groupes projet et COPIL. De plus, la DD 32 ARS compilera tous les travaux des différents groupes de travail dans le but de finaliser la rédaction du

diagnostic territorial engagé. L'IREPS sera également en appui méthodologique pour la finalisation des documents.

#### 14. Analyse des données recueillies et réalisation d'une cartographie départementale « Santé Mentale »

A l'issue de ces groupes de travail, les données seront analysées et rédigées par la DD 32 ARS Occitanie. Il sera alors possible de compléter et finaliser le diagnostic territorial ainsi que de produire une cartographie départementale « Santé Mentale ». Les principaux résultats feront l'objet d'une synthèse présentée lors du prochain COPIL. L'IREPS Occitanie interviendra dans la finalisation de la rédaction du diagnostic territorial et sera en charge de réaliser la cartographie départementale.

La rédaction du diagnostic territorial comprend une restitution des résultats sous forme de graphiques et tableaux ainsi qu'une analyse croisée des données. Cela débouchera sur des préconisations / recommandations qui constitueront une aide à la décision sur les orientations à donner à la feuille de route du PTSM 32.

#### 15. Troisième réunion groupe projet

Une troisième réunion groupe projet sera organisée et visera à :

- Officialiser et valider la partie qualitative du diagnostic territorial et la cartographie départementale
- Réfléchir aux orientations de la feuille de route du PTSM
- Préparer la réunion COPIL

À la suite de la corédaction de l'ordre du jour, la DD 32 ARS et l'IREPS Occitanie animeront cette réunion. Le compte rendu sera rédigé par la DD 32 ARS Occitanie et envoyé aux différents professionnels. Elaborés par l'IREPS, les supports de la réunion seront également transmis. Un réajustement des documents sera aussi effectué si nécessaire par la DD 32 ARS et l'IREPS Occitanie.

#### 16. Troisième réunion COPIL : la réunion plénière de restitution et de lancement du PTSM

Une troisième réunion COPIL sera mise en place et visera à :

- Valider le diagnostic territorial : données quantitatives et qualitatives
- Valider les orientations de la feuille de route du PTSM
- Réfléchir à la formalisation de la feuille de route

À la suite de la corédaction de l'ordre du jour, la DD 32 ARS et l'IREPS Occitanie animeront cette réunion. Le compte rendu sera rédigé par la DD 32 ARS Occitanie et envoyé aux différents professionnels. Elaborés par l'IREPS, les supports de la réunion seront également transmis. Un réajustement des documents sera effectué si nécessaire par la DD 32 ARS et l'IREPS Occitanie.

### **Déroulement opérationnel : rétroplanning**

Ce diagnostic territorial est porté par M. Jean-Michel BLAY, Délégué Départemental DD 32 ARS Occitanie. Mme. Gaëlle Poudes, référente territoriale 32 IREPS Occitanie, intervient en appui méthodologique. Les étapes suivantes vont être suivies sur les années 2019 et 2020 :

Etapes de la démarche	Période de réalisation	Personne(s) concerné(e)(s)
Recensement des structures + Elaboration du répertoire COPIL	Janvier 2019	DD 32 ARS Occitanie
Préparation du 1er COPIL : mails d'invitation, supports, ordre du jour	Janvier 2019	DD 32 ARS Occitanie

<i>Animation du 1er COPIL</i>	<i>Janvier 2019</i>	<i>DD 32 ARS Occitanie</i>
<i>Bilan du 1er COPIL : CR, envoi des supports, actualisation du répertoire COPIL</i>	<i>Janvier 2019</i>	<i>DD 32 ARS Occitanie</i>
<i>Recherches documentaires, réglementaires et statistiques</i>	<i>Juin à septembre 2019</i>	<i>DD 32 ARS Occitanie</i>
<i>Recherches documentaires, prise de connaissance des documents de la méthode et rédaction : note de cadrage + rétroplanning (réajustement possible)</i>	<i>Juin 2019</i>	<i>IREPS Occitanie</i>
<i>Validation de la note de cadrage et du rétroplanning</i>	<i>Juin 2019</i>	<i>DD 32 ARS Occitanie</i>
<i>Analyse des données et rédaction de la partie quantitative du diagnostic territorial</i>	<i>Juin à septembre 2019</i>	<i>DD 32 ARS Occitanie</i>
<i>Relecture et finalisation de la partie quantitative</i>	<i>Juin à septembre</i>	<i>IREPS Occitanie</i>
<i>Préparation de la 1ère réunion du groupe projet : identification des acteurs, élaboration du répertoire GP, mails d'invitation, ordre du jour</i>	<i>Juin 2019</i>	<i>DD 32 ARS Occitanie</i>
<i>Préparation de la 1ère réunion du groupe projet : identification des acteurs, ordre du jour, support PPT, outil : trame de diagnostic</i>	<i>Juin 2019</i>	<i>IREPS Occitanie</i>
<i>Animation de la 1<sup>ère</sup> réunion du groupe projet</i>	<i>Juillet 2019</i>	<i>DD 32 ARS Occitanie IREPS Occitanie</i>
<i>Bilan de la 1<sup>ère</sup> réunion du groupe projet : CR, envoi des supports actualisés (trame de diagnostic), mise à jour du répertoire GP</i>	<i>Juillet 2019</i>	<i>DD 32 ARS Occitanie</i>
<i>Bilan de la 1<sup>ère</sup> réunion du groupe projet : ajustement de la note de cadrage, du rétroplanning et de la trame de diagnostic, relecture CR</i>	<i>Juillet 2019</i>	<i>IREPS Occitanie</i>
<i>Création et gestion de la boîte e-mail dédiée</i>	<i>Juillet 2019 à juillet 2020</i>	<i>DD 32 ARS Occitanie</i>
<i>Envoi des documents actualisés à DD 32 ARS : note de cadrage, rétroplanning</i>	<i>Juillet 2019</i>	<i>IREPS Occitanie</i>
<i>Récupération, analyse des données départementales et rédaction du diagnostic territorial</i>	<i>Juin à septembre 2019</i>	<i>DD 32 ARS Occitanie</i>
<i>Relecture et finalisation de la partie quantitative</i>	<i>Juin à septembre 2019</i>	<i>IREPS Occitanie</i>
<i>Préparation de la 2<sup>nde</sup> réunion du groupe projet : mails d'invitation, ordre du jour</i>	<i>Septembre 2019</i>	<i>DD 32 ARS Occitanie</i>
<i>Préparation de la 2<sup>nde</sup> réunion du groupe projet : ordre du jour, support PPT, questionnaire d'enquête, grilles</i>	<i>Septembre 2019</i>	<i>IREPS Occitanie</i>

d'entretien des focus group		
Animation de la 2 <sup>nde</sup> réunion du groupe projet	Septembre – Octobre 2019	DD 32 ARS Occitanie IREPS Occitanie
Bilan de la 2 <sup>nde</sup> réunion du groupe projet : CR, envoi des supports actualisés, élaboration des répertoires spécifiques GT	Octobre 2019	DD 32 ARS Occitanie
Bilan de la 2 <sup>nde</sup> réunion du groupe projet : ajustement de la note de cadrage, du rétroplanning, du questionnaire d'enquête et des grilles d'entretien, relecture CR	Octobre 2019	IREPS Occitanie
Bilan de la 2 <sup>nde</sup> réunion du groupe projet : ajustement de la partie quantitative du diagnostic territorial	Octobre 2019	DD 32 ARS Occitanie
Récupération des données quantitatives manquantes	Octobre	Groupe projet
Préparation de la 2 <sup>nde</sup> réunion du groupe COPIL : mails d'invitation, ordre du jour	Octobre 2019	DD 32 ARS Occitanie
Préparation de la 2 <sup>nde</sup> réunion du groupe COPIL : ordre du jour, support PPT	Octobre 2019	IREPS Occitanie
Animation de la 2 <sup>nde</sup> réunion du groupe COPIL	Octobre 2019	DD 32 ARS Occitanie IREPS Occitanie
Bilan de la 2 <sup>nde</sup> réunion du groupe COPIL : CR, envoi des supports actualisés, actualisation des répertoires spécifiques	Octobre 2019	DD 32 ARS Occitanie
Bilan de la 2 <sup>nde</sup> réunion du groupe COPIL : ajustement de la note de cadrage, du rétroplanning, du questionnaire d'enquête et des grilles d'entretien, relecture CR	Octobre 2019	IREPS Occitanie
Bilan de la 2 <sup>nde</sup> réunion du groupe COPIL : ajustement de la partie quantitative du diagnostic territorial	Octobre 2019	DD 32 ARS Occitanie
Recherche des données qualitatives : déploiement de l'enquête via le questionnaire Google Forms (+ mail de présentation) et traitement des données	Octobre – Novembre 2019	IREPS Occitanie
Préparation des groupes de travail : mails d'invitation, ordres du jour, actualisation des répertoires spécifiques GT	Novembre 2019 à mars 2020	DD 32 ARS Occitanie
Préparation des groupes de travail : animation et déroulement des séances, recherches documentaires, réalisation de supports	Novembre 2019 à mars 2020	IREPS Occitanie

<i>Animation des groupes de travail</i>	<i>Novembre 2019 à mars 2020</i>	<i>Groupe projet IREPS Occitanie</i>
<i>Synthèse des groupes de travail + rédaction des orientations</i>	<i>Novembre 2019 à mars 2020</i>	<i>Groupe projet</i>
<i>Analyse et synthèse des données qualitatives</i>	<i>Novembre 2019 à mars 2020</i>	<i>DD 32 ARS Occitanie</i>
<i>Relecture et finalisation de la partie qualitative et des orientations</i>	<i>Novembre 2019 à mars 2020</i>	<i>IREPS Occitanie</i>
<i>Réalisation Cartographie Départementale</i>	<i>Mars 2020</i>	<i>IREPS Occitanie</i>
<i>Préparation de la 3<sup>ème</sup> réunion du groupe projet : mails d'invitation, ordre du jour</i>	<i>Avril 2020</i>	<i>DD 32 ARS Occitanie</i>
<i>Préparation de la 3<sup>ème</sup> réunion du groupe projet : ordre du jour, support PPT</i>	<i>Avril 2020</i>	<i>IREPS Occitanie</i>
<i>Animation de la 3<sup>ème</sup> réunion du groupe projet</i>	<i>Avril 2020</i>	<i>DD 32 ARS Occitanie IREPS Occitanie</i>
<i>Bilan de la 3<sup>ème</sup> réunion du groupe projet : CR, envoi des supports actualisés</i>	<i>Avril 2020</i>	<i>DD 32 ARS Occitanie</i>
<i>Bilan de la 3<sup>ème</sup> réunion du groupe projet : ajustement du diagnostic territorial, des orientations choisies et de la cartographie, relecture CR</i>	<i>Avril 2020</i>	<i>IREPS Occitanie</i>
<i>Préparation de la 3<sup>ème</sup> réunion du groupe COPIL : mails d'invitation, ordre du jour</i>	<i>Mai 2020</i>	<i>DD 32 ARS Occitanie</i>
<i>Préparation de la 3<sup>ème</sup> réunion du groupe COPIL : ordre du jour, support PPT</i>	<i>Mai 2020</i>	<i>IREPS Occitanie</i>
<i>Animation de la 3<sup>ème</sup> réunion du groupe COPIL</i>	<i>Mai 2020</i>	<i>DD 32 ARS Occitanie IREPS Occitanie</i>
<i>Bilan de la 3<sup>ème</sup> réunion du groupe COPIL : CR, envoi des supports actualisés</i>	<i>Mai 2020</i>	<i>DD 32 ARS Occitanie</i>
<i>Bilan de la 3<sup>ème</sup> réunion du groupe COPIL : relecture CR, ajustement du diagnostic territorial, des orientations choisies, de la cartographie et rédaction de la note de cadrage « description de la méthodologie feuille de route PTSM »</i>	<i>Mai 2020</i>	<i>IREPS Occitanie</i>

## Résultats attendus / Livrables

- => Identification des problématiques liées à l'offre, points de fragilité, difficultés, atouts, besoins concernant la santé mentale dans le département : mise en lumière des priorités départementales et de la stratégie d'actions à développer sur le Gers.
- => Réalisation d'une cartographie des ressources départementales.
- => Réalisation d'un rapport complet : diagnostic territorial 32 sur le thème « Santé Mentale ».
- => Réflexion sur la formalisation de la feuille de route du PTSM 32.